

30 DECEMBRE 2013, 12H30

Cardio3 BioSciences participe à la 32^{ème} édition de la Conférence Annuelle JP Morgan Healthcare à San Francisco

Mont-Saint-Guibert, Belgique, Cardio3 BioSciences (C3BS) (*NYSE Euronext Brussels et Paris : CARD*), leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement de maladies cardiaques annonce sa participation à la conférence annuelle *JP Morgan Healthcare*, édition 2014, qui se tiendra à San Francisco du 13 au 16 janvier 2014.

En participant au plus grand évènement financier dans le secteur de la santé à destination d'investisseurs institutionnels et de nombreux analystes américains, Cardio3 BioSciences partagera sa stratégie et fera un point sur ses principaux programmes de développement.

Patrick Jeanmart, Directeur Administratif et Financier de Cardio3 BioSciences, commente: « Nous sommes heureux de participer à la conférence JP Morgan. Celle-ci est l'une des conférences financières les plus importantes et notre participation nous donne une excellente occasion d'augmenter la visibilité et la notoriété de Cardio3 BioSciences aux États-Unis. Notre objectif est de positionner la société comme le leader mondial de la médecine régénérative dans le domaine de l'insuffisance cardiaque. »

*** FIN ***

Pour plus d'information, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences

Christian Homsy, PDG

Anne Portzenheim, Responsable Communication

www.c3bs.com

Tél. : +32 10 39 41 00

aportzenheim@c3bs.com

Citigate Dewe Rogerson

Servane Tasle / Lucie Larguier

Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75

servane.tasle@citigate.fr

lucie.larguier@citigate.fr

30 DECEMBRE 2013, 12H30

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la mise au point de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure® est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure® se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath_{ez}®, un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur NYSE Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD.

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.